

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 17 NOVEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-74**

Date de la convocation : 10/11/2015

Date de la publication : 18/11/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claude PAHU, Virginie FAVERON, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Chantal BADENCO, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Virginie FAVERON (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Albert LASBATS (pouvoir à Jocelyne JOANDET), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Ressources Humaines : création d'un poste en Contrat  
d'Accompagnement dans l'Emploi**

Madame JOANDET, Maire-Adjointe, rappelle que, par délibération en date du 14 octobre 2015, un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe avait été créé pour remplacer un départ à la retraite à l'accueil de la Mairie. Il s'avère que la personne retenue par le jury de recrutement est éligible au dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi.

En conséquence, Madame JOANDET propose au Conseil Municipal de créer un poste de contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'un an à compter du 4 janvier 2016 à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide de créer un poste de contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'un an, à compter du 4 janvier 2016, à temps non complet à 28/35ème.**

P.C.C.

Aureilhan, le 18 novembre 2015.

Le Maire,



*Yannick Boubée*  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 17 NOVEMBRE 2015**

**Délibération n° 2015-75**

Date de la convocation : 10/11/2015  
Date de la publication : 18/11/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claude PAHU, Virginie FAVERON, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Claude PAHU (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Virginie FAVERON (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Albert LASBATS (pouvoir à Jocelyne JOANDET), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5210-1-1,  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment les articles 33, 35 et 40 relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI),  
Vu l'arrêté Préfectoral modifié en date du 28 décembre 1999 portant transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise en Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,  
Vu le courrier envoyé par Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées le 28 septembre 2015 demandant l'avis du Conseil Municipal sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

Les élus de la Commune d'AUREILHAN ont pris connaissance de la proposition faite par Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées dans le cadre du SDCI des Hautes-Pyrénées sur son territoire.

Cette proposition, compte tenu du nouveau périmètre de la Région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon, des objectifs fixés par la loi NOTRE, notamment sur la cohérence spatiale au regard des périmètres des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale, des portages de politique commune sur le territoire en matière de développement économique (Pyrénia), d'aménagement de l'espace (SCOTOL), de transports (Syndicat Mixte le Fil Vert), de politique de la Ville

(GIP Politique de la Ville), de financement de l'Obligation de Service Public de la ligne aérienne Tarbes Paris, nous appert comme la plus pertinente.

Cependant, dans le cadre de la concertation qui va s'engager, le Conseil Municipal est ouvert à des propositions qui permettraient de garder une pertinence géographique et stratégique à la condition que cet espace puisse s'approcher des 100 000 habitants, en fédérant autour du Grand Tarbes les collectivités locales qui le souhaitent.

En effet, il est essentiel que le Grand Tarbes s'inscrive dans une démarche collaborative avec les autres collectivités afin qu'en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme, d'innovation, de transports, de défense nationale, de santé, d'enseignement supérieur, d'emploi,... nos territoires soient reconnus.

L'union rend plus fort ; c'est pourquoi nous plaidons pour trouver ensemble une nouvelle gouvernance de territoire qui allie à la fois la proximité citoyenne et la nécessité d'atteindre une dimension critique pour exister.

Cet objectif sera atteint si nous arrivons à dépasser ce qui nous sépare aujourd'hui, et que le projet de notre territoire à construire s'appuie sur toutes les forces vives qui veulent continuer à vivre et travailler dans notre bassin de vie.

Même si nous ne sommes pas d'accord avec la compétitivité et la concurrence qui se font jour entre les territoires, nous ne pouvons rester atones. C'est pour être acteur et non spectateur qu'il faut prendre nos responsabilités afin que demain ce nouveau territoire permette de situer encore les Hautes-Pyrénées dans la future grande région. C'est une ardente nécessité pour les populations, mais aussi pour les territoires voisins qui composent ce département.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 16 voix pour, 1 abstention (M Carrié) et 11 voix contre (Mme Gasquet, M Larregola, M Riviere, M Escot-Sep, Mme Badenco, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lacabanne, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :**

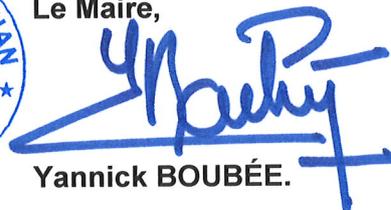
- d'émettre un avis favorable à la proposition faite par Madame la Préfète dans le SDCl de réunir dans un seul périmètre la CCBAE (Communauté de Communes Bigorre-Adour-Echez), la C.C.G.A.A. (Communauté de Communes Gespe-Adour-Alaric), la Communauté de Communes de Batsurguère, la C.C.C.O. (Communauté de Communes du Canton d'Ossun), la C.C.P.L. (Communauté de Communes du Pays de Lourdes) et le Grand Tarbes.
- d'indiquer qu'il reste ouvert à toutes propositions visant à fédérer autour du Grand Tarbes les collectivités qui le souhaitent afin de garder une pertinence géographique et stratégique du territoire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

P.C.C.

Aureilhan, le 18 novembre 2015.

Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.